



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Jeudi 11 décembre 2014 à 19h00

Présidence : M. J.-L. Décrevel, président

Secrétaire : M. H. Kohler, secrétaire

Sont présents : 20 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Public : 2 personnes

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale et commerciale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	

Commission des services industriels : SI
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.

Le président ouvre la séance à 19h05.

Le président : avant d'entamer les points de l'ordre du jour, je souhaite évoquer la situation suivante :

L'histoire est un perpétuel recommencement pourquoi ? En effet, l'endroit où nous siégeons ce soir a été construit en 1770 pour fonctionner comme Maison de commune. Cinq ans plus tard, sur autorisation du Conseil d'Etat et du roi de Prusse, cela devient le Grand Cabaret (appellation que l'on donnait à un café à l'époque) ainsi qu'un hôtel à l'enseigne du soleil. De 1806 à 1814, sous le règne du prince Berthier, il fut le siège de la justice des Châtellenies de Thielle et du Landeron. Cornaux en était, alors, le chef lieu et si l'histoire se répétait pour le Grand E2L ? Je vous laisse songeur. Pour boucler la boucle, sachez qu'après l'hôtel du Soleil, la Maison de commune a été érigée dans l'ancien collège pour ensuite déménager où elle se situe actuellement et qu'elle reviendra prochainement dans l'ancien collège. L'histoire se répète...

1. Appel

Le président : lit la lettre de M. F. Droz s'excusant de ne pouvoir participer à cette séance.

M. H. Kohler, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 19 conseillers généraux + le président sur 21

La majorité absolue est de : 10

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification au point 2 : il s'agit de la nomination d'un membre à la Commission financière et non pas à la Commission des services industriels et des travaux publics (SI-TP).

3. Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014
3. Ordre du jour
4. Nomination d'un organe de révision pour les comptes 2014, 2015 et 2016
5. Budget de l'exercice 2015
 - 5a. Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2015.
6. Arrêté concernant la modification du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques et arrêté de modification du budget 2015
7. Demande de crédits-cadres 2015
 - 7a. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour la réfection des infrastructures communales (routes, chemins places, murs et fontaines).
 - 7b. Demande de crédit cadre de CHF 150'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, de l'éclairage public et l'évacuation des eaux.
 - 7c. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour le renouvellement du crédit d'études diverses.
 - 7d. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux (patrimoine financier).
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
 - 9.1. Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :
 - a. Motion No 26 du 23 janvier 1990 du parti socialiste relative à l'étude du plan de circulation permettant de réaliser la liaison Etroits-Vignoble.
 - b. Motion No 46 du 19 août 2008 du parti libéral-radical pour un acte manifeste et durable pour les nouveaux citoyens de Cornaux.
 - c. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen relative à l'avenir du bâtiment de la Forge.
 - d. Motion No 49 du 26 août 2014 concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux.
10. Informations des commissions
11. Communications du Conseil communal
12. Interpellations et questions
13. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un organe de révision pour les comptes 2014, 2015 et 2016

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messserli (CF) : Après avoir pris connaissance du rapport et entendu le CC, la CF soutient la proposition du CC quant à la désignation de la fiduciaire Müller Christe et associés en qualité d'organe de révision pour les comptes 2014, 2015 et 2016. La nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes nous y oblige et faire ce choix pour les trois années prochaines semble être judicieux.

Mme H. Houttuin (PLR) : *Le groupe PLR a reçu ce rapport et l'a étudié avec un certain mécontentement, parce que c'est à nouveau l'Etat de Neuchâtel qui nous impose des frais extra. Toutefois, le groupe a décidé de l'accepter.*

M. A. Askandar (PS) : *Le groupe socialiste accepte l'arrêté concernant la nomination d'un organe de révision pour les comptes 2014, 2015 et 2016.*

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. **Budget de l'exercice 2015**

5a. Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2015.

Le président ouvre la discussion :

M. B. Guinchard (CF) : *Vous l'imaginez bien, lorsque la commission financière a découvert le budget dans sa première version, nous avons été effarés. Puis, dans un deuxième temps, suite aux explications du conseil communal et après moult discussions, la commission a un tant soit peu relativisé notre effarement mais reste tout de même inquiète. C'est avec un regard grave que nous considérons les chiffres qui nous sont proposés ce soir pour l'exercice financier de la Commune à venir. Le déficit record de CHF 1'115'000 de ce budget n'est pas acceptable en tant que tel.*

Certes la diminution drastique des rentrées fiscales des personnes morales était annoncée, mais cette diminution une fois intégrée à nos colonnes nous fait mal. Cela fait d'autant plus mal que Cornaux perd une part importante de rentrées fiscales, mais conserve les nuisances liées à l'exercice de l'industrie lourde dans la région ! La clé de répartition qui a été opérée est certainement inéquitable et mérite d'être remise en question.

En plus de la baisse de la fiscalité, s'ajoutent des charges nouvelles qui incombent désormais à la Commune dans le cadre de la nouvelle répartition des dépenses entre commune et canton.

A cela vient s'ajouter le rattrapage unique et ponctuel de plus de CHF 600'000 de l'aide sociale, responsable de plus de la moitié du déficit annoncé pour 2015. L'année dernière, c'était un rattrapage unique et ponctuel lié à la recapitalisation de la caisse de pension. Qu'en sera-t-il dans une année ?

Le constat est le suivant : nous devons considérer l'avenir financier de la commune avec quelques inquiétudes. Avec l'évolution à la baisse de la fiscalité des personnes morales et avec les charges imposées toujours plus conséquentes, nous avons une tendance lourde qui se dessine et qui n'est pas prête de s'inverser. Précisons un élément d'importance, les projets de constructions dans le village ne jouent qu'un rôle marginal dans cette évolution. Avec une nouvelle salle de spectacle ou sans nouvelle salle, avec une nouvelle administration ou sans, cette évolution est inéluctable compte-tenu du cadre cantonal qui nous est imposé.

La Commission financière a examiné le budget soumis ce soir dans ses détails et sur le fond. Les charges imposées sont très lourdes et la marge de manœuvre est très étroite. Nous en reparlerons au point suivant concernant le coefficient fiscal. Le Conseil communal a répondu avec précision à toutes les questions posées. Nous profitons pour le remercier, ainsi que l'administration communale pour le travail qui est effectué. Ce budget permettra à la commune de fonctionner en 2015 et de fournir les prestations nécessaires à la vie de nos concitoyens.

En lien avec la proposition qui vous est faite d'une augmentation de la fiscalité qui sera traitée au point suivant, la Commission financière vous propose d'accepter le budget soumis ce soir.

Merci pour votre attention.

Mme N. Gouin (PS) : *Après un examen approfondi du budget 2015, le groupe socialiste relève qu'il est important que la population de notre village soit informée clairement des raisons qui entraînent un budget déficitaire pour un montant si conséquent.*

La rubrique rattrapage de l'aide sociale d'un montant de CHF 618'900.- impacte considérablement le budget.

Le Conseil communal relève avec précision dans les notes explicatives du budget, pour "la part communale – aide sociale" :

Je cite : "Jusqu'en 2014, la facture sociale était comptabilisée sur l'exercice comptable suivant (principe de caisse). Dès 2015, les nouvelles dispositions cantonales obligent toutes les communes à ces charges dans l'année comptable où elles sont générées (principe d'échéance), ce qui implique un rattrapage unique pour notre commune, péjorant le résultat du budget 2015."

Une nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes implique cette année, entre autres, de nouvelles charges communales au niveau des subventions de l'assurance maladie, pour le budget 2015, un montant de 242'200.--.

Certains diront : la facture sociale monte en flèche. Et si, dans le canton de Neuchâtel, les salaires augmentaient aussi vite que les primes d'assurances maladie, qui soit dit en passant réalisent des réserves grâce à leurs assurés, et dès 2015, de l'argent des collectivités publiques !

Sous quel angle observer une telle évolution ?!

La nouvelle fiscalité des personnes physiques et des personnes morales renverse la situation pour notre commune. Pour que cette fiscalité soit moins défavorable, il faudrait créer des postes de travail à Cornaux. Un des buts de cette nouvelle fiscalité était de permettre aux entreprises de pouvoir réaliser des investissements.

A Cornaux, pourrions-nous encore longtemps supporter toutes les répercussions générées par une fiscalité qui est défavorable à notre commune ?

Le Conseil communal nous présente un budget réaliste en fonction de l'impact des nouvelles prescriptions cantonales.

Il lui reste en effet une marge de manœuvre très faible, pour continuer à assurer le meilleur cadre de vie possible pour nos citoyens, et de proposer des investissements réalistes dans un futur proche.

Il est donc raisonnable d'accepter le budget proposé. Le groupe socialiste l'acceptera ce budget.

Pour conclure, un tel résultat doit être interprété comme un signal d'alarme. Notre commune, à elle seule, ne pourra plus dans un futur proche, continuer à assumer de telles charges, si elles devaient se répéter.

Nous tenons par la même occasion à remercier le travail du Conseil communal, de l'administration communale ainsi que du personnel communal en général pour le travail réalisé en 2014.

Merci de votre attention.

M. R. Houttuin (PLR) : *Le budget pour l'année 2015 contient de mauvaises surprises. Le déficit de plus de 1 million peut donner l'impression que notre commune ne fonctionne pas très bien, raison pour laquelle le groupe PLR l'a étudié avec beaucoup d'attention.*

Malgré ce déficit, on constate que le CC a créé un budget qui minimise celui-ci, malgré les mauvaises surprises et les leviers influençant directement la balance.

L'origine du déficit est :

- *Le changement du système de perception des impôts relatif aux rentrées fiscales des personnes morales.*
- *L'Etat nous impose de faire un rattrapage de l'aide sociale.*

Le rattrapage va peser lourd sur l'année 2015. Sans celui-ci, on constate un déficit structurel de presque CHF 500'000.00/an uniquement dû au changement du système de perception des impôts des personnes morales.

Pour résoudre ce déficit, il est primordial que l'on attire de nouvelles entreprises et nouveaux citoyens. Pour ce faire, il est indispensable d'envisager de nouveaux investissements sur les années à venir. Le projet qui a été récemment finalisé et les autres qui sont actuellement en phases d'étude sont des exemples de cette vision de stratégie à long terme.

A court terme, il n'y pas de possibilités de réduire ce déficit. Heureusement notre fortune est encore assez importante mais il faut absolument envisager, d'une manière ou d'une autre, l'augmentation des revenus dans le court terme. La fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs sera peut être une manière d'assainir les budgets mais pour notre budget actuel on ne peut pas compter là-dessus. En plus pour le budget 2016, il y a de fortes possibilités qu'une nouvelle charge supplémentaire de la part de l'Etat autour de CHF 350'000.00 vienne s'y greffer.

Le CC a établi un budget qui n'est pas plaisant du tout mais ce déficit est dû principalement aux décisions prises par l'Etat de Neuchâtel. Les autres postes semblent bien équilibrés et c'est la raison pour laquelle le groupe PLR acceptera le budget pour 2015 avec le message fort que l'Etat de Neuchâtel, de part ses exigences, nous déséquilibre fortement notre budget et que l'on ne peut pas continuer ainsi « ad aeternam ».

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président : procède à la lecture du budget 2015 page après page.

Mme C. von Bergen (PLR) : en page 10 du rapport il est mentionné dans la rubrique revenu des biens en 2014 CHF 3'300'000.00 au lieu de CHF 330'000.00.

Mme N. Gouin (PS) : **Comptes de fonctionnement – en page 4 :**

Le parti socialiste a distribué à chacun des membres du CG – CC et du bureau une proposition d'amendement à propos du point 1 Sécurité publique. Nous demandons la création d'un poste « Patrouilleurs scolaires » pour le budget 2015 pour un montant de CHF 30'000.00.

Le groupe socialiste soumet à votre approbation la création d'un nouveau poste de Sécurité publique pour le budget 2015, Patrouilleurs scolaires pour la somme de CHF. 30'000.00. En effet, la sécurité des usagers de la route doit être renforcée. Dans le contexte actuel, la circulation routière est en constante augmentation dans le centre de notre village, et ceci surtout aux heures de pointe, à midi notamment. Diverses constructions de bâtiments génèrent aussi un trafic supplémentaire de véhicules lourds et potentiellement dangereux. Il sera encore augmenté dans le centre du village lors des futurs travaux de l'ancien collège et de l'actuelle administration communale.

Le marquage au sol de trottoirs et de passages pour piétons est utile mais il n'est plus suffisant pour assurer la sécurité des piétons.

Il est également à prendre en compte le nouvel horaire scolaire effectif à la rentrée d'août. En effet, les écoliers terminaient les classes à 11h30, ce qui leur permettait d'emprunter le chemin de la maison AVANT le pic de circulation de midi.

Le nouvel horaire fixé par l'Eorén est le suivant:

Pour la 8^{ème} année Harmos : début des classes à 07h40 et pour tous les autres enfants : début des classes à 08h30 (anciennement 8h00).

Le changement le plus regrettable en terme de sécurité est qu'ils termineront tous à 11h55. L'horaire du retour de l'école coïncidant ainsi avec le pic de circulation.

Le retour à l'école s'effectue à 13h45 et la sortie pour la plupart à 15h20.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, il est de notre devoir et de notre responsabilité de remédier à cette situation rapidement. C'est pourquoi le groupe du Parti Socialiste soumet à votre autorité la création d'un nouveau poste de Patrouilleurs scolaires.

Ils pourront ainsi assurer la sécurité des usagers de la route, en particulier des enfants, avenir de notre société combien précieux !

Ce poste pourra avoir une durée limitée dans le temps, étant entendu que d'autres solutions afin de désengorger le centre du village sont à l'étude, "Liaison Etroits-Vignoble" ainsi que fin des travaux de grande importance au centre du village.

Merci pour votre attention.

Mme I. Weber (CC) : Le CC ne s'oppose pas à la création de ce poste, celui-ci avait été prévu dans le budget et retiré au dernier moment au vu du mauvais résultat du budget.

M. R. Houttuin (PLR) : Demande une suspension de séance.

Le président : Accorde une suspension d'env. 5 minutes.

M. R. Houttuin (PLR) : La sécurité des enfants et de toute autre personne est importante. Le CESC ont déjà, à maintes reprises, abordé le sujet. Le PLR pense tout de même que la solution des patrouilleurs n'est pas la meilleure des solutions mais qu'il faudrait étendre cette sécurité au périmètre de l'école, c'est pourquoi nous proposons de modifier l'amendement comme suit :

- Amendement pour la création d'un poste dans le budget stipulant ceci : CHF 30'000.00 Sécurité autour de l'école.

Le président : A ce moment-là, il faudrait demander un sous-amendement avec les termes adéquats.

M. R. Houttuin (PLR) : une remarque en plus, nous pouvons également revenir dans 2 mois avec des solutions plus concrètes.

M. J.-M.Cantin (CC) : Nous avons tendance à nous égarer en prenant plusieurs chemins. Il faudrait que ce soir le législatif prenne le bon chemin. Les représentants du PS ont proposé une augmentation de CHF 30'000.00 au budget 2015 pour la protection du chemin qui mène aux écoles faite par des patrouilleurs. J'entends les représentants du PLR proposer CHF 30'000.00 pour la sécurité globale autour des écoles. Nous avons deux situations différentes. Nous avons une solution d'augmentation financière pour le défrayement de personnes pour la sécurité et de l'autre côté un crédit d'investissement de sécurité. Un crédit d'investissement n'irait pas dans le budget.

Il a été proposé un amendement au chapitre 1 – Sécurité publique – d'augmenter de CHF 30'000.00 pour le défrayement de personnes, le sous-amendement à un autre but... permettez-moi de dire que là on diverge, nous avons deux voix différentes.

Mme N. Gouin (PS) : J'entends bien la remarque du PLR qui ne veut pas cantonner ce poste exclusivement à des patrouilleurs, je proposerais de changer le nom du poste comme suit :

➤ **Aménagement de mesures de sécurité pour le centre du village**

ceci englobe les 3 passages pour piétons problématiques aux heures de pointe tant pour les enfants que pour toute autre personne. Je me permets encore la remarque suivante : Non seulement les piétons ne sont pas en sécurité mais un certain stress est ressenti chez les conducteurs.

Le président : M. Houttuin est-ce que cette phrasologie vous convient ?

M. R. Houttuin (PLR) : Le PLR n'est pas contre cette phrasologie mais demande toute même une suspension de séance pour s'entretenir avec le parti socialiste car tout n'est pas clair.

Le président : Accorde une suspension de séance de 5 minutes.

Mme N. Gouin (PS) : Le PS maintient sa proposition d'amendement avec le nouvel intitulé.

Le président : Je crains que nous ne sommes plus tout à fait dans la même configuration qu'auparavant. Vous parlez d'un aménagement de mesures de sécurité pour le centre du village, ça ne peut, à mon avis, pas être pris dans le budget de fonctionnement.

M. J.-M. Cantin (CC) : L'intitulé englobe à la fois des infrastructures et la présence de personnes. Effectivement dans le budget 2015 il n'est pas prévu de poste qui englobe à la fois du matériel et du salaire. Nous devons donc répartir dans les chiffres existants le montant que vous proposez.

Avec un crédit d'investissement et voté à la prochaine séance du législatif, on pourrait donner des buts multiples sur ce montant-là.

Mme D. Barraud (PS) : Le CC avez déjà l'idée de mettre cette somme au budget et vous y avez renoncé, donc où l'auriez-vous mise ?

M. J.-M. Cantin (CC) : nous avons l'idée d'engager du personnel.

Mme N. Gouin (PS) : Suite aux différentes explications, je crois qu'il était clairement demandé par le groupe PS un poste intitulé : Patrouilleurs scolaires. Nous revenons donc à notre première proposition et c'est celle que nous maintenons.

M. W. Schärer (PLR) : En tant que spécialiste de la sécurité, diplômé fédéral, je vous rappelle les règles de la sécurité qui se résument par le mot : STOP et dans l'ordre on prend :

- des mesures stratégiques ;
- des mesures techniques ;
- des mesures organisationnelles ;
- et des mesures personnelles pour terminer.

Si nous allons dans l'inverse, on fait porter à tout le monde des casques, des genouillères et le problème est réglé.

M. A. Lecoultrre (PLR) : Je pense qu'il serait plus opportun de définir un poste d'investissement qui vise à améliorer la sécurité autour de l'école, avec un périmètre à définir. De laisser le choix au CC d'investir cet argent judicieusement pour optimiser la sécurité autour de l'école en respectant une approche stratégique selon le critère STOP.

M. J.-M. Cantin (CC) : Le législatif peut voter un crédit d'investissement. Le document que nous avons en notre possession peut être modifié par l'administration et vous pouvez voter ce crédit sans avoir un rapport et un arrêté. Ces documents seront établis par la suite selon la décision du CG.

Mme M. Perrenoud (PS) : Je pense que l'on veut tous la même chose la sécurité des enfants et des personnes. Donc, il est important que les avis convergent.

Mme I. Weber (CC) : On va tous dans le même sens. Mais il faut bien s'imaginer que si l'on utilise les CHF 30'000.00 pour des patrouilleurs, on assurera la sécurité des enfants pendant un quart d'heure avant et après matin-midi et après-midi, soit en totalité une heure par jour. Alors qu'un investissement pour des travaux de sécurité on garantit celle-ci 24h sur 24h pour l'ensemble de la population.

Mme N. Gouin (PS) : Quelle marche de manœuvre a-t-on lorsque la route est étroite, qu'elle est bordée de propriétés privées ? Je pense que si c'était si simple des mesures auraient déjà été prises.

Je fais entière confiance à M. W. Schärer qui est un spécialiste de la sécurité mais ce qui m'inquiète c'est la rapidité d'exécution de ces travaux.

M. A. Lecoultre (PLR) : Je me permets de répondre à Mme Gouin en ces termes : il est beaucoup plus agréable au niveau budgétaire de mettre cette somme dans les investissements, ce qui laisse au CC le choix de proposer une véritable stratégie. D'un point de vue financier, cela peut être exécuté très rapidement et cela n'a aucune incidence sur la partie financière. En terme de rapidité rien ne change, mais par contre le changement doit se faire au niveau du budget. Personnellement, je recommanderais de mettre ces CHF 30'000.00 dans les investissements plutôt que dans les frais généraux.

M. J.-M. Cantin (CC) : Si vous décidez de voter un crédit d'investissement, celui-ci n'est pas bloqué dans la durée. Si on le met sur le budget, ce montant est utilisable uniquement en 2015. Souhaitez-vous assurer la sécurité en continue ou uniquement pour les enfants qui vont à l'école ?

M. R. Houttuin (PLR) : Le groupe PLR propose la solution suivante : reprendre la même phrasologie soit : **Aménagement de mesures de sécurité pour le centre du village**. A mettre dans les comptes d'investissement avec les remarques « court et long terme ».

M. P. Staub (PS) : Nous aimerions quand même avoir la garantie qu'il se fasse quelque chose à court terme.

Mme N. Gouin (PS) : Pour permettre le déblocage de la situation, nous allons accepter cette proposition et nous y reviendrons aux comptes d'investissement.

Le président : Reprend la lecture des comptes. Comptes des investissements page 1 Sécurité publique.

Mme N. Gouin (PS) : Pour montrer à notre population notre volonté d'améliorer la sécurité dans le centre du village et ceci à court terme, le PS propose un crédit de CHF 30'000.00 pour :

- **L'aménagement de mesures de sécurité pour le centre du village**

Le président : prend note du libellé.

M. P. Staub (PS) : informe que la Commission du feu, salubrité et sécurité publique a reçu un courrier d'un habitant de Cornaux qui a assisté à un incident qui aurait pu être dramatique dans la région de l'école.

Le président : la remarque a déjà été faite au dernier CG du 11.12.2014 et je n'aimerais pas que l'on reparte sur ces débats.

L'administrateur nous propose d'attribuer ce poste sous le chapitre I6 Trafic et non pas Sécurité.

Les motifs et raisons sont identiques mais cela touche les routes communales.

La lecture du budget reprend.

En page 4, il y a une proposition d'amendement du PS intitulée : **Aménagement de mesures de sécurité pour le centre du village et pour une somme de CHF 30'000.00.**

Nous allons passer au vote de cet amendement. Les personnes qui acceptent que l'on ajoute cette somme au poste I6 Trafic sont priées de le faire savoir par un levé de main :

- **A l'unanimité cette somme de CHF 30'000.00 sera rajoutée aux comptes des investissements.**

On poursuit la lecture.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. **Arrêté concernant la modification du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques et arrêté de modification du budget 2015**

Le président ouvre la discussion :

M. B. Guichard (CF) : *Il y a plusieurs années qu'à chaque exercice, lorsqu'elle se penche sur le budget, la Commission financière évoque la question de la fiscalité communale et se dit que si les affaires communales n'évoluent pas, il faudra se résoudre à augmenter la fiscalité. Après les exercices comptables de 2011 et 2012 qui avaient atteint l'équilibre, l'année 2013 a été catastrophique et les projections pour 2014 ne sont pas bonnes non plus. Cela se reflète dans le budget 2015 que nous venons d'adopter avec un déficit de plus de un million, un des pires budgets de la commune.*

Bien sûr, et cela a déjà été évoqué, une grande partie de ce déficit est unique. Mais c'est la tendance lourde de l'évolution des charges communales à la hausse et de la fiscalité des entreprises à la baisse qui doit nous inquiéter. Des éléments sur lesquels nous n'avons pas pris.

La Commission financière a longuement analysé les comptes de la commune et envisagé de nombreuses solutions avant de se rallier à la proposition qui nous est faite ce soir d'augmenter de manière minimale la fiscalité communale.

Parmi les autres solutions possibles, il aurait été possible de ne rien faire. La commune peut tenir à ce rythme un, deux ou trois ans selon les aléas pouvant survenir, ceci avant de se retrouver au bord de la faillite. Cette option revenant à mettre la tête dans le sable ne correspond pas à une gestion responsable des affaires communales que nous préconisons. De plus, prendre le risque de nous priver de toute marge de manœuvre financière mettra en danger toutes les prestations sur lesquelles nous avons encore une marge de manœuvre et qui sont au bénéfice direct des habitants de la commune, par exemple les camps de skis, la course des aînés ou le soutien aux sociétés locales.

Parmi les autres solutions possibles, il aurait été possible de proposer une augmentation massive de la fiscalité afin de combler entièrement le déficit prévu. Cela chargerait trop lourdement les contribuables, réduisant d'autant l'attractivité communale. Un mauvais point pour attirer de futurs contribuables.

C'est pourquoi la Commission financière soutient la proposition médiane d'une augmentation de 3 points du coefficient d'impôts qui nous permettra de réduire d'environ CHF 130'000 le déficit prévu au budget 2015.

Certes, ce n'est pas de gaité de cœur, mais avec le sens des responsabilités, qu'à l'unanimité, la commission financière recommande au Conseil général d'approuver arrêté demandant une augmentation de la fiscalité.

Merci pour votre attention.

Mme D. Barraud (PS) : *Les membres socialistes du CG ont pris connaissance avec intérêt du rapport du CC à l'appui du budget 2015 et de l'arrêté concernant la modification du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques.*

Nous venons de débattre du budget et de la faible marge de manœuvre aux mains des autorités communales. Quels moyens avons-nous d'améliorer nos finances ? Toucher à des dépenses liées aux prestations communales telles que les routes, l'entretien des bâtiments ou le personnel communal ? Ne risque-t-on pas d'en arriver à des aberrations qui touchent de plein fouet les citoyens de Cornaux.

Il y a quelques années nous avons choisi d'investir. Ce choix améliore l'image de notre village et les projets sont porteurs d'un « mieux vivre à Cornaux ». La salle de spectacles est enfin réalisée et répond à un vœu des sociétés et des citoyens. Dans le budget qui nous intéresse, elle ne représente que CHF 70'000.00. Faut-il bloquer tous les autres projets en refusant l'arrêté concernant le coefficient de l'impôt communal ? Devons-nous puiser dans la fortune communale afin de combler ce déficit ? A ce rythme, en 2-3 ans, elle sera réduite à néant et alors, il n'y aura pas d'autre marge de manœuvre que d'augmenter les impôts !

Le 21 juin 2011, nous avons accepté le rapport du CC, de la Commission des Constructions et de la CF concernant une demande de crédit relative à la construction d'une salle de spectacles, à la rénovation et transformation du bâtiment de l'Ancien collège et à la création de 4 appartements au Clos-St-Pierre. Le rapport qui accompagnait l'arrêté prévoyait une augmentation de 2 points du coefficient fiscal au budget 2014 et de 3 points supplémentaires au budget 2015, celui qui nous intéresse ce soir. Le CG d'alors avait accepté le rapport. Les autorités de 2011 étaient-elles plus prudentes ou plus réalistes ?

Il est évident que nous subissons de plein fouet la diminution conséquente de la fiscalité des personnes morales qui est répartie dorénavant différemment dans le canton. Celle-ci doit être compensée par les rentrées fiscales des personnes physiques.

De plus, la facture sociale explose de par une restructuration cantonale. Que pouvons-nous faire ? Comme souligné précédemment, notre marge de manœuvre est infime. Augmentation de la fiscalité ou prestations à la population réduites ? Qui voudrait toucher à la course et à la soirée de Noël des aînés, au camp de ski des enfants, au soutien aux fêtes du village ? Je me vois mal en temps que CG voter un budget qui diminuerait ou supprimerait des prestations appréciées et indispensables. Personnes ne comprendrait cette manière de faire.

En effet, nous pensons qu'il temps d'assumer et de prendre nos responsabilités en choisissant la solution la plus sage et la plus raisonnable.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cet arrêté qui verra notre coefficient fiscal passer de 68 actuellement à 71, seule solution abordable, concevable et responsable.

M. W. Schärer (PLR) : *Les finances de la Commune étant de plus en plus et à nouveau chargées par des tâches de l'Etat reportées, il est ainsi facile d'améliorer un budget en faisant payer les autres. Quand les finances de l'Etat seront-elles effectivement assainies avec un Canton attractif au niveau imposition comme nos voisins bernois, fribourgeois et encore vaudois. Si les salaires des fonctionnaires ne sont pas les plus intéressants, ceux des ingénieurs et des médecins ne sont pas mieux positionnés dans les statistiques pour la région jurassienne.*

Il est proposé ce soir de modifier le coefficient communal en passant de 68 à 71.

Pour rappel en 2014, la Tène avec 59 est dans une situation catastrophique. Saint-Blaise, Le Landeron et Cornaux sont à 68, alors que Lignièrès et Enges sont à 75 et Cressier à 79.

Le message du Conseil communal est d'anticiper les difficultés et ainsi de monter de 3 points le coefficient de notre Commune.

Le Conseil communal en fonction en 2008 avait déjà prévenu qu'une augmentation de 2 points serait nécessaire, et ceci en fonction d'impondérables qui nous tombent sur la tête depuis le Château.

Les contribuables neuchâtelois ne sont malheureusement pas à envier. L'augmentation potentielle des impôts communaux de Cornaux est de 4,4 %. Les Corbonetch ne feront pas grève pour autant devant notre nouvel espace "ta'tou".

Le groupe PLR acceptera en majorité cette arrêté.

Je vous remercie de votre attention.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (1 refus).**
- La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture des arrêtés y relatifs.**
- **Ceux-ci sont acceptés à la majorité (1 refus).**

7. Demande de crédits-cadres 2015

- 7a. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour la réfection des infrastructures Communales (routes, chemins places, murs et fontaines).
- 7b. Demande de crédit cadre de CHF 150'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, de l'éclairage public et l'évacuation des eaux.
- 7c. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour le renouvellement du crédit d'études diverses.
- 7d. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux (patrimoine financier).

Le président ouvre la discussion :

M. A. Lecoultre (CF) : La Commission financière a analysé ces quatre demandes de crédits-cadres et les accepte à l'unanimité et recommande au CG de les accepter.

M. Y. Rollier (PS) : Conscient de l'importance de l'entretien général des infrastructures du réseau d'eau, du patrimoine communal et différents travaux à exécuter, le groupe socialiste accepte ces quatre demandes de crédits-cadres pour un total de CHF 300'000.00 correspondant aux points 7a-7b-7c et 7d de l'ordre du jour.

M. G. Amiet (PLR) : points 7a-b-c-d – Pour réaliser l'entretien et le renouvellement des infrastructures sur le territoire communal, le groupe PLR propose à l'unanimité d'accepter les quatre objets susmentionnés.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**
- La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture des arrêtés y relatifs.**
- **Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.**

8. Lettres et pétitions

Néant.

9. Motions et propositions

9.1. Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :

- a. Motion No 26 du 23 janvier 1990 du parti socialiste relative à l'étude du plan de circulation permettant de réaliser la liaison Etroits-Vignoble.
- b. Motion No 46 du 19 août 2008 du parti libéral-radical pour un acte manifeste et durable pour les nouveaux citoyens de Cornaux.
- c. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen relative à l'avenir du bâtiment de la Forge.
- d. Motion No 49 du 26 août 2014 concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux.

Mme C. von Bergen (PLR) : Le groupe PLR a analysé toutes ces motions et propose de les laisser ouvertes.

M. P. Staub (PS) : Lors de sa séance de préparation, le parti socialiste a relu attentivement toutes les motions et propositions mentionnées sous le point 9 et a décidé de maintenir les quatre motions ouvertes sous cette forme sans aucune modification.

10. Informations des commissions

Néant.

11. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmänn (CC) : Le Service de l'aménagement du territoire a finalisé notre plan d'alignement et celui-ci est sur le point d'être sanctionné par le CE. Or, selon la LCAT (loi cantonale sur l'aménagement du territoire) art. 95 al. 2 : si des modifications de minimes importances ne portant aucun préjudice aux propriétaires voisins et après avoir consulté le service, le Conseil communal modifie le plan sans nouvelle mise à l'enquête, il doit en informer le CG. Le CC vous informe donc que le plan routier Vignoble-Martinettes contenu dans le plan d'alignement a été modifié comme suit :

Après négociation avec les propriétaires concernés et sur approbation de l'urbanisme, de l'ingénieur civil, du SAT et du Service des ponts et chaussées, la route a été réduite de 7,50 m à 6,50 m, cela permettant de diminuer l'emprise sur les parcelles privées sans en préjudicier la sécurité routière et piétonnière.

Dossier Marais aux Chevaux : le plan spécial est en cours d'analyse dans les services suivants : ECAP, SIS, Centre de secours afin d'étudier différentes solutions d'accès en cas d'urgence. Un calendrier vient de nous parvenir avec des échéances soit :

- Fin de l'hiver 2014 : présentation au CG
- Début printemps 2015 : séance avec préavis des commissions
- Début automne 2015 : information au public
- Début hiver 2015 : votation du plan spécial au CG
- Fin 2016 : construction

Mme Salzmänn Silva précise qu'il s'agit de **dates provisoires**.

Mme I. Weber (CC) : quelques mots sur la fusion des communes. Vous avez certainement lu le dernier article paru sur ladite fusion. Le COPIL continue de travailler, les groupes de travail se réunissent régulièrement pour mettre au point et finaliser les différents rapports.

Les dernières séances auront lieu courant janvier-février 2015. Le 25 juin 2015 à 20h00, les 7 communes réuniront leurs CG pour la votation de l'adoption de la convention de fusion. Si les conseillers généraux acceptent, la population quant à elle se prononcera à fin novembre 2015.

12. Interpellations et questions

Néant.

13. Divers

M. B. Guinchard (PS) : A la fin de l'année, le bureau de poste du village va fermer définitivement ses portes et l'on peut comprendre que le géant jaune se restructure en fonction des mœurs de la clientèle, mais l'on peut également regretter la fermeture d'une structure historique du village qui a rendu de nombreux services au village ainsi que la perte de quelques emplois.

M. J.-M. Cantin (CC) : Au nom du CC, je vous présente nos meilleurs vœux de fin d'année 2014. 2015 sera une année charnière pour l'histoire de Cornaux, qu'elle apporte à chacun le bonheur et, peut-être, la clairvoyance pour faire le bon choix. Avant de terminer cette séance, je vous convie à l'apéritif au premier étage le temps de mettre en place tables et chaises pour le repas convivial qui suivra.

Le président : *souhaite revenir sur l'inauguration de l'Espace ta'tou. Si personnellement je n'ai pas adhéré aux fastes du repas dinatoire, je tiens sincèrement à remercier les personnes qui ont contribuées au succès de cette manifestation, notamment :*

- *le CC ainsi que leurs conjoints et conjointes pour l'organisation et leur implication au service de la population ;*
- *au personnel communal qui a œuvré avant, pendant et après la manifestation ;*

la fête fut belle !

Je tiens également à vous rappeler que les fenêtres du calendrier de l'Avent qui sont également une sympathique occasion d'y rencontrer la population. Mes sincères remerciements vont aux personnes qui rendent cette convivialité possible durant cette période de l'Avent.

Pour terminer, je souhaite à tous mes meilleurs vœux pour les fêtes de Noël et la nouvelle année. Merci.

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 20h50.**

Cornaux, le 11 décembre 2014
Yolande Fehlbaum
Administratrice adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

Le secrétaire,

J.-L. Décrevel

H. Kohler